

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2022/14

PUBLIE LE LUNDI 11 AVRIL 2022

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2022-14 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

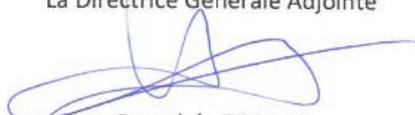
Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 11/04/2022

La Directrice Générale Adjointe



Dorothée TORRES

SOMMAIRE

- I Délibérations du Bureau Communautaire du 30 mars 2022**

- II Délibérations du Conseil Communautaire du 07 avril 2022**

- III Arrêtés et Décisions du 04 au 11 avril 2022**

I

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2022

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

ZONES ET PATRIMOINE ECONOMIQUES, PEPINIERS, CATEGORIE
N° 04B_30_03_2022
ACQUISITION DE FONCIER À LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est gestionnaire de onze parcs d'activités économiques sur son territoire. A ce titre, elle assure notamment de bonnes conditions d'exercice d'activités aux entreprises et salariés en faveur d'un développement de l'emploi local.

Sur l'un de ces parcs d'activités communautaires, en l'occurrence l'Inquétrie sur la commune de Saint-Martin-Boulogne, une entreprise a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle d'environ 13 000 m² en vue de l'extension de ses activités. Cette parcelle comprend toutefois une propriété communale de 690 m² (une parcelle non cadastrée et les parcelles AO 67 et AO 69) qu'il conviendrait d'acquérir afin de faciliter la transaction par l'entreprise.

Il est proposé l'acquisition par la CAB de ce foncier à destination in fine économique au prix de 14 250 € HT, soit 20,65 € HT/m², d'après l'avis du Domaine sur la valeur vénale du foncier concerné en date du 29 mars 2022.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire du 21 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles reprises ci-dessus (parcelle non cadastrée et parcelles AO 67 et AO 69) appartenant à la commune de Saint-Martin-Boulogne pour un total de 690 m² au prix de 14 250 € HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrick COPPIN
Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGÉAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

POLITIQUES SOLIDAIRES

N° 05B_30_03_2022

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE - COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville et en direction des quartiers où des difficultés urbaines et sociales sont concentrées.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 10 février 2022, la CAB peut participer à des actions qui s'inscrivent dans les thématiques du contrat de ville et de la programmation annuelle de la Région qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire de l'agglomération boulonnaise ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région ou tout autre partenaire institutionnel.

Programmation 2022 du Contrat de ville / État

Pilier économique : développer l'activité économique et l'emploi

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	Cap'mobil	Un permis pour tous	100 849 €	35 000 €
	AMIE du Boulonnais	Animation territoriale	79 766 €	38 583 €
		Clause d'insertion : en situation de travail	72 270 €	36 135 €
		Au cœur des quartiers : repérer, mobiliser et conseiller	33 600 €	16 800 €
	Association DSU	Bourse jeunes	16 200 €	7 500 €
	Tous Parrains	Femmes : en route vers l'emploi	28 600 €	7 500 €
Lever les freins à l'emploi pour les habitants		73 750 €	20 000 €	
Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	Ville de Le Portel	Forum de la formation professionnelle et de l'alternance	8 000 €	2 000 €
	AMIE du Boulonnais	La tournée de l'alternance	25 500 €	12 450 €
		Numérisons nos quartiers	85 160 €	30 499 €
Sous-total			206 467 €	

Pilier Citoyenneté : donner des perspectives à la jeunesse

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne	Centres sociaux connectés	61 175 €	5 000 €
			Sous-total	5 000 €

Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	Intramurock	Liberté (d'expression), Egalité (des sexes), Créativité (pour tous)	34 500 €	10 000 €
	Comité départemental UFOLEP 62	Tou-te-s au multisport	51 071 €	15 000 €
	CDSI	Quartiers-mondes 2022, itinéraires participatifs avec les malles voyageuses	48 720 €	12 000 €
Favoriser l'accès aux dispositifs de soin, de prévention et d'éducation à la santé	Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer	Repérage précoce des pathologies des VADS	23 000 €	5 000 €
	AMIE du Boulonnais	Eclairer mes choix de santé	11 420 €	5 710 €
			Sous-total	47 710 €
			TOTAL CONTRAT DE VILLE	259 177 €

Les cofinancements de la CAB sont alloués dans la limite des crédits disponibles au Budget Primitif 2022 (lignes budgétaires 520-6574, 520-65738 et 520-657341 – Opération Cohésion sociale).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 8 mars 2022,

Le BUREAU décide :

- d'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220330-05B_30_03_2022-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

POLITIQUES SOLIDAIRES
N° 06B_30_03_2022
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2022

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la délibération du Conseil communautaire en date du 07 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de Pâques (du 18 au 22 avril 2022)	Centre d'Animation Jeunesse de la ville du Portel	Remise en peinture de cages d'escaliers	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'Association Boulonnaise Alimentaire (ABAL)
	Mairie d'Hesdigneul pour son service jeunesse		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Les crédits sont disponibles au BP 2022 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention). Un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 750 € à la ville du Portel pour son CAJ ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la ville d'Hesdigneul pour son service jeunesse ;
- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'ABAL ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 14B_30_03_2022
AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ - PROGRAMME D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL 2018-2022

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Cette politique répond à l'objectif stratégique de poursuite des efforts en matière d'amélioration du parc de logements privés que l'on retrouve dans le Plan Climat Air Énergie Territorial du Boulonnais approuvé en février 2021.

Depuis le dernier Bureau communautaire, 25 dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossiers insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable – Nausicaá - biodiversité et plan climat du 3 mars 2022,

Le BUREAU décide :

-d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

N° 15B_30_03_2022

AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) 2021-2026

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibération en date du 23 juin 2021, une aide communautaire à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain dénommée «OPAH-RU » du centre-ville de Boulogne-sur-Mer » (2021-2026).

En complémentarité d'autres dispositifs, cette OPAH-RU vise notamment à endiguer la vacance des logements privés dans le centre-ville, et à restaurer son attractivité résidentielle avec le ravalement de façades et des travaux à l'intérieur des logements sur l'ensemble des thématiques de l'OPAH-RU : amélioration énergétique, lutte contre l'habitat indigne et le mal logement, adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap.

Depuis le dernier Bureau communautaire, 6 dossiers (pour 12 logements) ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable – Nausicaá - biodiversité et plan climat du 3 mars 2022,

Le BUREAU décide :

- d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers listés en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 16B_30_03_2022
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 2022-2026 – LANCEMENT D'UN NOUVEAU
MARCHÉ POUR DÉSIGNER UN OPÉRATEUR CHARGÉ DE L'ANIMATION

L'axe 4 du volet habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) vise à amplifier les actions favorisant la rénovation des logements privés. L'axe 13 aspire notamment à reconduire, intensifier et recentrer le Programme d'intérêt Général (PIG).

Pour y répondre, la CAB a mis en place depuis décembre 2018 un PIG ayant pour thématiques la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique, la remise sur le marché des logements vacants et une veille sur les copropriétés.

L'ANAH, qui subventionne les collectivités mettant en place des dispositifs tel que le PIG, donne l'obligation de faire une évaluation sur les quatre années d'exécution (1er décembre 2018- 30 novembre 2022) et de préconisations pour le futur dispositif (1er décembre 2022 - 30 novembre 2026).

La CAB a confié à l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO) cette mission pour aboutir à la définition du nouveau dispositif en lien avec les évolutions du territoire.

Le bilan des trois premières années de suivi-animation est déjà largement positif : plus de 743 logements ont bénéficié d'une subvention pour leur rénovation thermique et 37 logements de propriétaires bailleurs ont fait l'objet d'un conventionnement ANAH.

La demande est encore forte, il est donc pertinent de mettre en place un nouveau PIG, dans la continuité du précédent, afin de répondre aux enjeux de précarité énergétique et aux objectifs du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

En parallèle, il est d'ores et déjà opportun de préparer le lancement de l'appel d'offres pour un nouveau marché (accord-cadre à bon de commande) pour le PIG 2022-2026.

Le dispositif de suivi-animation est prévu pour une durée d'une année, renouvelable trois fois. Le montant de cette mission est estimé à 900 000 € HT pour les quatre années. Ce montant est divisé en deux parties :

-l'une fixe correspondant aux missions de permanences, d'informations, conseils, communication (réunions publiques, etc), repérages, animation de réseau, concertation locale, évaluations, suivi de l'action (Comité de pilotage, Comité technique, etc) estimée à environ 160 000 € ;

-l'autre variable en fonction du nombre et du type de dossiers suivis : assistance au montage de dossiers, suivi personnalisé des dossiers de demande, visites techniques de logements (diagnostic de performance énergétique, audit énergétique et environnemental, cotations insalubrité, grilles de dégradation) et visites après travaux estimée à environ 740 000 €.

Les subventions sont les suivantes : d'une part l'ANAH finance, pour la mise en place d'un dispositif opérationnel, 35 % de la partie fixe; et pour la partie variable 300 à 560 € par dossier selon la thématique.

Après avis de la commission Attractivité du territoire - aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable - Nausicaa - biodiversité et plan climat du 3 mars 2022,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tout document y afférent relatif au suivi-animation du Programme d'Intérêt général 2022-2026, pour un montant estimatif de 900 000 euros HT et pour les prestations décrites ci-dessus après attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

NAUSICAA

N° 17B_30_03_2022

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DE NAUSICAA - RÉNOVATION DES BASSINS PLEINE MER, LAGON, PLATIER - LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES OUVERTS : MAÎTRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX

Dans le cadre de la Délégation de Service Public du Centre National de la Mer, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais intervient pour la maintenance de niveau 4 et 5 de l'équipement.

Les services de Nausicaa ont fait part de fuites récurrentes au niveau des bassins livrés en 1998 : pleine mer, lagon et platier.

En effet, il apparaît que la plupart des bassins de même conception présents dans les aquariums européens réalisés en béton armé avant les années 2000 présentent des problèmes de fuites qui sont la cause ou la conséquence d'une potentielle corrosion galvanique.

La corrosion galvanique est un phénomène qui diminue les aciers présents dans le béton jusqu'à disparition totale.

Il y a donc lieu d'agir pour pérenniser les ouvrages.

Pour la réalisation des travaux, il est proposé de se faire accompagner d'un maître d'œuvre.

Le contrat de maîtrise d'œuvre à établir regroupe les missions d'études et de suivi des travaux suivants :

- Phase conception (DIAG, APS, APD, PRO/DCE, ACT)
- Phase réalisation (VISA, DET/OPC, AOR)

Le programme des travaux est le suivant :

- Réalisation de diagnostics
- Dépose et repose des vitrages pour réfection des feuillures et des joints d'étanchéité.
- Réfection structurelle des bassins.

Les bassins étant partiellement enterrés, le maître d'œuvre aura également une mission d'accompagnement technique auprès du maître d'ouvrage sur les poussées exercées d'un côté du bassin par l'eau et de l'autre côté par les terres. Cette mission permettra d'établir le procédé de vidange des bassins à fournir à l'exploitant.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 2 000 000 € HT et les honoraires de la maîtrise d'œuvre à 200 000 € HT soit 10% du montant des travaux.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, biodiversité et plan climat du 03 mars 2022.

Le BUREAU décide :

- **De lancer les consultations de maîtrise d'œuvre et des travaux sous forme d'appels d'offres ouverts dans les conditions décrites ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés et tous les documents y afférant après avis de la commission d'appel d'offres.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

**POLITIQUES DE DEPLACEMENTS - NOUVELLES MOBILITES - LIAISONS
DOUCES - VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT - ELECTROMOBILITE**
N° 20B_30_03_2022
MARCHÉ DE GESTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU PARKING EN
OUVRAGE DE NAUSICAA - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE
SERVICE

Par délibération N° 23C du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la résiliation de la Convention de Délégation de Service Public (DSP) conclue par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avec la société Q-Park France.

Les services de la CAB ont depuis cette délibération mis en œuvre une procédure de consultation des entreprises par la voie de l'appel d'offres ouvert pour la mise en place d'un marché de prestations de service pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du Parking Public en ouvrage de Nausicaa.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 mars 2022 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à Q-Park France pour un montant de 669 600 € HT représentant le coût total des prestations objets du marché pour une durée de 4 ans.

Après avis de la commission Transports urbains – politiques de déplacements - nouvelles mobilités – liaisons douces en date du 17 mars 2022

Le BUREAU décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché pour l'exploitation et l'entretien du parking de Nausicaa avec Q-Park France pour un montant de 669 000 € HT sur 4 ans et tous les documents y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Anne LE LAN

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

COMMUNICATION

N° 21B_30_03_2022

DEMANDE DE SUBVENTION - CONCOURS DE SAUT INTERNATIONAL (CSI) - LES INTERNATIONAUX D'HARDELOT DU 12 AU 15 MAI 2022

Du 12 au 15 mai 2022, la ville de Neufchâtel-Hardelot accueillera la manifestation de sport équestre, les internationaux du Pas-de-Calais, organisée par l'association des Concours Hippiques d'Hardelot.

Cet événement sportif regroupera une centaine de cavalières et cavaliers venus de toute l'Europe. 4 niveaux d'épreuves sont programmés pour les professionnels et amateurs.

Au-delà de ce rendez-vous sportif, c'est toute l'activité de la station d'Hardelot qui bénéficiera de ce rassemblement de cavaliers, grooms, accompagnateurs et amoureux de sports équestres. Chaque année pas moins de 700 personnes remplissent les tribunes le long du stade équestre.

Cette manifestation sera l'occasion également d'accueillir des collégiens pour leur donner un premier aperçu du monde du cheval et des métiers qui leur sont associés.

Cette manifestation d'ampleur permettra au territoire de bénéficier de retombées économiques mais également médiatiques.

Il est proposé d'accorder une subvention de 9 000€ à l'association des Concours Hippiques d'Hardelot pour l'organisation de cette édition 2022.

Au titre de la communication, les supports de promotion de ces internationaux 2022 comporteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et ce soutien sera valorisé par la présence de calicots et diverses citations.

Le montant est inscrit au budget 2022, ligne 023-6574.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention à hauteur de 9 000€ à l'association des Concombristes Hinniques d'Hardelot pour l'organisation des internationaux du P

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

COMMUNICATION
N° 22B_30_03_2022
SUBVENTION SPECTACLE HISTORIQUE
"CONTES ET LÉGENDES DU BOULONNAIS" TOME II

L'association Néostreet Compagnie organise un spectacle historique participatif «Contes et légendes du Boulonnais- tome II» sur la commune de Boulogne-sur-Mer les week-end des 18 et 19 juin au Palais des sports Damrémont et 3 et 4 décembre au Carré Sam..

Comme pour le tome I, ce spectacle à l'esprit participatif recrute des participants auprès des habitants du Boulonnais.

Les 4 actes de ce tome II s'inspirent des contes et légendes qui appartiennent au folklore et à l'histoire de notre région. Ils mettront en valeur nos costumes traditionnels, les anciennes coutumes et modes de vie qu'avaient nos ancêtres.

Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000€ TTC à l'association Néostreet Compagnie pour l'organisation du tome II (actes 1 ,2, 3 et 4) des spectacles « Contes et légendes du Boulonnais ».

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 5 000 € TTC à l'association Néostreet Compagnie pour l'organisation de ses spectacles «Contes et légendes du Boulonnais – Tome II » qui auront lieu les 18 et 19 juin au Palais des sports Damrémont à Boulogne-sur-Mer et les 3 et 4 décembre au Carré Sam à Boulogne-sur-Mer.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**MERCREDI 30 MARS 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard, donnant pouvoir à Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Olivier CARTON - Dannes

Était absent :

Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Stéphane BOURGEOIS

MOYENS GENERAUX

N° 23B_30_03_2022

MARCHÉ ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DE VOIRIES

Le marché de réalisation des diagnostics de voiries sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) arrivant à terme, il est nécessaire de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

La procédure de consultation des entreprises est un appel d'offres ouvert avec les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande
- Montant maximum 600 000 € H.T.
- Durée 4 ans.

Ce marché sera repris dans la centrale d'achat du Boulonnais.

Le BUREAU décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de diagnostics de voiries et toutes les pièces qui en résulteront pour un montant maximum de 600 000 € H.T. après avis de la Commission d'appel d'offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

ZONES ET PATRIMOINE ECONOMIQUES, PEPINIERS, CATEGORIE
N° 06C_07_04_2022
PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE LA CAB : AJUSTEMENT DU MODE DE
FONCTIONNEMENT ET DE LA TARIFICATION

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose de et gère en direct deux pépinières d'entreprises, Créamanche et Haliocap.

Les pépinières ont pour vocation de favoriser la réussite des entreprises en créant autour du créateur un climat sécurisant par un accompagnement individualisé, notamment par la mise à disposition de locaux, de moyens matériels adaptés, de services mutualisés et aussi de bénéficier d'un réseau.

Les tarifs pratiqués par les pépinières sont généralement inférieurs à ceux du marché pour aider l'installation et le développement de ces jeunes entreprises. La CAB a fait le choix de proposer un tarif très modéré au démarrage, une progression au semestre pour atteindre un prix légèrement au-dessus du prix du marché afin d'inciter les entreprises hébergées à quitter la pépinière au terme des 4 ans maximum autorisés.

La dernière mise à jour du mode de fonctionnement et de la tarification des pépinières date de janvier 2021. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à quelques ajustements :

- la suppression de l'application d'un tarif préférentiel en cas de superficie supplémentaire, sous réserve de création d'emploi équivalent temps plein (CDI, CDD supérieur à 6 mois, contrat d'apprentissage, etc.),
- l'augmentation du tarif de la location d'un atelier au sein de Créamanche pour les deux premiers semestres, à savoir 3.00 € HT/m²/mois pour le 1er semestre et 3.50 € HT/m²/mois pour le 2nd semestre,
- l'ajustement des cautions à verser lors de la location de l'incubateur d'Haliocap, soit 350 € pour le matériel et 350 € pour le nettoyage.

Les annexes jointes ont été mises à jour et seront applicables à compter du 1er mai 2022, sachant que les occupants actuels conserveront les conditions tarifaires de location contractualisées antérieurement.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire du 21 mars 2022,

Le CONSEIL décide :

- **de valider le mode de fonctionnement des pépinières de la CAB et sa tarification à**

compter du 1er mai 2022,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220407-06C_07_04_2022-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrick COPPIN
Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 10C_07_04_2022**

**DOMAINE PUBLIC – CONVENTIONS D'OCCUPATION PAR LES OPÉRATEURS DE
TÉLÉPHONIE MOBILE - ADAPTATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE EN CAS
DE MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS PASSIFS**

Les opérateurs commerciaux de télécommunication ont mis en place, depuis de nombreuses années, des infrastructures passives (pylônes, câbles, armoires ...), sur divers sites du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. De nombreux équipements sont notamment déployés sur des propriétés dépendant du domaine public de la collectivité, telles que les châteaux d'eau potable ou les espaces publics accessoires à la voirie.

Conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance ... ».

L'article L.2125-3 prévoit en outre que « La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. »

Afin de répondre à ce critère, la CAB a adopté suivant délibération du 18 octobre 2018, une grille de redevances fixées en fonction des sites d'installation et de la densité de population potentiellement couverte par l'équipement. Ce principe tarifaire visait à favoriser le déploiement ou le renfort de la couverture, vers les zones les moins denses.

Densité : habitants /km ²	Redevance annuelle (HT)
+ 3 000	8 000 €
1 000 -3 000	6 000 €
500 -1 000	5 000 €
100 -500	2 500 €
- de 100	1 500 €

Un accord est par ailleurs intervenu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et les opérateurs mobiles prévoyant des objectifs de couverture et des obligations de mutualisation de réseaux renforcées entre opérateurs afin d'accélérer la couverture mobile dans des zones où elle est actuellement insatisfaisante.

Pour répondre aux objectifs de couverture mobile, la CAB a décidé d'adapter sa délibération en ajoutant la notion de mutualisation.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et Habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et plan climat du 03 mars 2022,

Le CONSEIL décide

- De prévoir dans ces futures conventions d'occupation du domaine public avec les opérateurs, l'hypothèse de colocalisation, en exigeant que l'implantation initiale d'une infrastructure passive permette un partage ultérieur, sous réserve de faisabilité technique ;
- De maintenir sa grille tarifaire de 2018, selon la densité du territoire couvert ;
- D'y adjoindre la notion de mutualisation du site. En cas de cohabitation de plusieurs opérateurs sur un même site, une dégressivité de moitié s'appliquera à chaque opérateur accueilli par l'opérateur propriétaire de l'équipement.
- D'autoriser le Président à signer les conventions qui en découleront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

TOURISME

N° 13C_07_04_2022

DEMANDE DE CLASSEMENT - CATÉGORIE I - DE L'OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Par délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé de créer l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sous le statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) à la date du 1^{er} janvier 2017.

Les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public, en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Ces critères sont déclinés en deux chapitres :

- les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients ;
- le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels.

L'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale (OTBCO) a obtenu son classement en catégorie II en décembre 2020 et validé en novembre de l'année suivante la marque Qualité Tourisme.

L'OTBCO sollicite aujourd'hui son classement en catégorie I et a constitué le dossier de demande de classement joint en annexe.

Conformément à la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, modifiée par le décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009, il appartient au Conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département.

Le CONSEIL décide :

-de solliciter auprès du Préfet du Pas-de-Calais le classement de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale en catégorie I,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Paulette JUILIEN-PEUVION

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

STRATEGIE NUMERIQUE D'AGGLOMERATION - INNOVATION
N° 14C_07_04_2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 À
L'ASSOCIATION CAP NUMERIC

La place du numérique a considérablement évolué ces vingt dernières années.

Omniprésent, il en est même devenu un élément essentiel au développement de l'activité économique pour les entreprises, les commerces, qu'ils soient engagés ou non dans la transformation digitale puisqu'il contribue ainsi aujourd'hui de manière indispensable à leurs essors.

Mais son influence ne s'arrête pas là, puisqu'il agit également pour le développement, le désenclavement et le renforcement de l'attractivité des territoires et le contexte sanitaire de ces deux dernières années nous a d'ailleurs rappelé que cette approche numérique n'était plus optionnelle.

Ce constat amène aujourd'hui à considérer que la présence d'acteurs spécialisés dans ce domaine est ainsi devenue obligatoire pour permettre aux entreprises, aux territoires de rester connectés et de répondre aux enjeux numériques de demain.

A ce titre, Cap Numeric, association créée au départ sur la Côte d'Opale dans les années 2000 pour répondre aux besoins des entreprises engagées dans la transformation digitale, a su fédérer depuis les acteurs de l'innovation et s'est adaptée aux demandes d'un territoire qui couvre du Montreuillois au Dunkerquois.

Cette association composée aujourd'hui d'une quarantaine de membres actifs est devenue en quelques années la référence digitale du territoire de la Côte d'Opale, elle confirme d'ailleurs aujourd'hui son rôle de facilitateur dans le maintien et la création d'emplois digitaux sur le littoral.

Dans le cadre de ses missions et dans l'optique de contribuer au renforcement de l'attractivité et de l'innovation du territoire Boulonnais, Cap Numeric souhaite s'investir sur divers projets qui porteront à la fois sur :

- L'accompagnement au développement et la sensibilisation d'un Open Data Boulonnais,
- L'accompagnement à la digitalisation des TPE et du commerce, (favoriser l'émergence de start-ups locales),
- La participation aux événements numériques du Boulonnais (coopération avec le Blue Living Lab),
- L'organisation de 3 Digital Happy Hour,
- Et l'accompagnement d'animations en lien avec la Blue Tech,

A ce titre, au regard de la contribution de l'association sur ces temps-forts et de sa plus-value sur le dynamisme numérique du territoire, il est proposé de lui accorder le versement d'une subvention de 16 150 euros.

Les crédits seront inscrits à la ligne budgétaire 90-6574.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la

subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220407-14C_07_04_2022-DE

Après avis de la commission Emploi, formation et insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique et Innovation, Développement des énergies nouvelles et performances énergétiques du 10 mars 2022.

Le CONSEIL décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à l'association CAP NUMERIC à hauteur de 16 150 euros,**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Lucie MAILLARD
Conseillère Déléguée de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

ADMINISTRATION GENERALE
N° 17C_07_04_2022
SEM URBAVILEO - PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-
CANDIDATURE

L'opération de fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) HABITAT DU LITTORAL et de la Société d'Économie Mixte (SEM) URBAVILEO au 1^{er} janvier 2022 a entraîné une reconstitution du conseil d'administration à compter de cette date. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est actionnaire de la SEM URBAVILEO à hauteur de 66% du capital social et dispose de 11 sièges au conseil d'administration.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a désigné, entre autres membres, Frédéric CUVILLIER comme représentant de la CAB au conseil d'administration de cette SEM.

Par délibération en date du 17 mars 2022, le conseil d'administration de la SEM URBAVILEO a désigné Monsieur Frédéric Cuvillier en qualité de président, sous réserve que le conseil communautaire l'autorise à maintenir sa candidature.

En effet, l'article 21 des statuts de la SEM intitulé « Présidence du conseil » dispose que :

« le conseil élit parmi ses membres un président (...). Celui-ci (...) agit par l'intermédiaire d'un de ses représentants autorisés à occuper cette fonction par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité (...) ».

Il est donc proposé que Frédéric CUVILLIER maintienne sa candidature à la présidence du conseil d'administration de la SEM URBAVILEO, dans le cadre de installation des instances décisionnelles de celle-ci.

Le CONSEIL décide :

- de maintenir la candidature de Monsieur Frédéric CUVILLIER en tant que président du conseil d'administration de la SEM URBAVILEO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
52	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 04 AU 11 AVRIL 2022

2022_075_AG

Décision du Président

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour solliciter toute demande de subvention ou de financement auprès d'organismes publics ou privés et accepter l'attribution de celle-ci ; assumer les obligations pouvant en résulter, dont la signature des pièces éventuelles,

Vu l'arrêté n° 2020_232 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN pour toute question relative aux zones et au patrimoine économiques, aux pépinières et à Capécure,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) poursuit une politique en matière de développement économique et portuaire, et, qu'à ce titre, elle souhaite proposer aux acteurs de la filière halieutique une offre d'immobilier économique adapté,

Considérant que la CAB a pour projet la construction d'un bâtiment halieutique sur la zone portuaire de Boulogne-sur-Mer, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage,

Le Président de la CAB

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de la Région Hauts-de-France une subvention de 2 000 000 € HT, soit 22,18 % du montant total des dépenses dédiées à l'opération de construction de sept cellules halieutiques sur la zone portuaire de Boulogne-sur-Mer estimée à 9 016 710 € HT.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Patrick COPPIN
Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_076_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à monsieur le Président pour préparer et conclure tous les **baux** en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et patrimoine économiques, Pépinières, Capécure,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2020 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer une convention d'hébergement avec la société « WORK ASSIST'OPALE » l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable, à compter du 1er avril 2022, le bureau n° 18 à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, selon les conditions tarifaires suivantes :

Bureau n° 18 de 12,60 m²

- du 01/04/2022 au 30/09/2022 : 12,60 m² x 5,00 €/M²/mois = 63,00 € HT/MOIS
- du 01/10/2022 au 31/03/2023 : 12,60 m² x 6,00 €/M²/mois = 75,60 € HT/MOIS
- du 01/04/2023 au 30/09/2023 : 12,60 m² x 8,00 €/M²/mois = 100,80 € HT/MOIS
- du 01/10/2023 au 31/03/2024 : 12,60 m² x 10,00 €/M²/mois = 126,00 € HT/MOIS
- du 01/04/2024 au 30/09/2024 : 12,60 m² x 12,00 €/M²/mois = 151,20 € HT/MOIS
- du 01/10/2024 au 31/03/2025 : 12,60 m² x 14,00 €/M²/mois = 176,40 € HT/MOIS
- du 01/04/2025 au 30/09/2025 : 12,60 m² x 15,00 €/M²/mois = 189,00 € HT/MOIS
- du 01/10/2025 au 31/03/2026 : 12,60 m² x 16,00 €/M²/mois = 201,60 € HT/MOIS

*tarifs au 1er janvier 2021

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice générale adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Patrick COPPIN
Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_081_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toute décision relative à l'adhésion aux organismes intéressant l'activité communautaire, en dehors des établissements publics,

Vu l'arrêté en date du 10 juillet 2020 portant délégation à Monsieur Bertrand DUMAINE pour toute question relative aux moyens généraux.

Considérant que l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) regroupe les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du Littoral de métropole et d'Outre-mer, communes, communautés de communes et d'agglomération, départements et régions maritimes dans le but d'être un lieu d'échanges d'expériences entre élus, avec les partenaires publics et privés, un laboratoire d'idées, une force de propositions et ayant également comme objectif de représenter les élus et d'être l'interlocutrice qualifiée auprès des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : L'adhésion pour l'année 2022 à l'ANEL, située 22 boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 PARIS. La cotisation annuelle s'élève à 7 100 euros.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice générale adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :

2022_082_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à monsieur le Président pour approuver le règlement et attribuer les lots dans le cadre de jeux-concours organisés par la CAB dans le cadre de ses actions,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation à Monsieur Dominique GODEFROY pour toute question relative à Nausicaà, à la biodiversité et au plan climat,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais organise en partenariat avec la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer Nausicaá et le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale un jeu concours dans le cadre de l'événement « Clip et Clap pour la mer » d'avril à juin 2022.

La remise des récompenses sera effectuée par les « Organisateurs » le vendredi 10 juin 2022 sur le plateau TV de Nausicaá créé à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Océan.

Pour la catégorie « individuel » :

1^{er} prix : la Communauté d'agglomération du Boulonnais offre une caméra GO PRO d'une valeur estimée de 330 € et la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre 2 entrées à Nausicaá,

2^{ème} prix : le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale offre une session de char à voile pour deux personnes et la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre 2 entrées à Nausicaá,

3^{ème} prix : la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre un PASS annuel pour 2 personnes.

Pour la catégorie « groupe » : (classe d'établissement scolaire/universitaires, CAJ, centre de loisirs association loi 1901, etc et dans la limite de 20 personnes maximum)

1^{er} prix : le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale offre une session de char à voile pour le groupe et la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre la visite groupe de Nausicaá,

2^{ème} prix : la Communauté d'agglomération du Boulonnais offre une sortie en mer avec le Florelle à Boulogne-sur-Mer valable jusqu'au 31/12/2022 d'une valeur estimée à 170€ et la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre la visite groupe de Nausicaá,

3^{ème} prix : la Société d'Exploitation du Centre National de la Mer offre la visite groupe de Nausicaá, ainsi qu'une animation pédagogique.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice générale adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Dominique GODEFROY
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :

2022_083_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 accordant la délégation de pouvoir à Monsieur Le Président pour la définition et l'approbation de l'ensemble des modalités nécessaires concernant la mise à disposition auprès du public des dossiers de réalisation des projets de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) d'habitat communautaire,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Sébastien CHOCHOIS pour toute question relative à l'attractivité du territoire et l'aménagement intégré de l'espace,

Vu la délibération du 9 février 2017 par laquelle le conseil communautaire a décidé de la création de ZAC des Paturelles à Baincthun.

Le Président

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition du public l'étude d'impact et ses compléments, l'ensemble du dossier de réalisation de la ZAC en projet Les Pâturelles à BAINCTHUN, ainsi que les avis de l'Autorité Environnementale et du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, pendant une durée de 1 mois et selon les modalités définies aux articles L. 122-1-1 et L123-19 du code de l'environnement :

- Information du public par une annonce dans au moins deux journaux locaux, quinze jours avant la mise à disposition, publication de l'avis sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), de la commune de BAINCTHUN, affichage de l'avis sur les lieux du projet, dans la commune de BAINCTHUN et à la CAB.
- Mise à disposition du public de l'étude d'impact et ses compléments et du dossier de réalisation, consultables sur le site internet de la CAB, au siège de la CAB et en Mairie de BAINCTHUN.
- Recueil des observations du public via le site internet de la CAB et par le biais de registres mis à disposition au siège de la CAB et en mairie de BAINCTHUN.
-

Cette mise à disposition a pour objet de recueillir les observations et propositions du public et aura lieu du mercredi 27 avril au jeudi 26 mai 2022.

Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public seront prises en considération par la CAB au moment de la décision d'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC.

Boulogne sur Mer, le 08/04/2022

Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 08/04/2022

Publiée le : 11/04/2022



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr